

N°	Thématique
01	La définition du besoin comme préalable au lancement de toute procédure de passation du marché public
02	Le rôle du cahier des charges dans le montage d'un marché public
03	Les catégories contractuelles des marchés publics (formes)
04	Les modalités de choix du partenaire cocontractant
05	L'avenant comme document contractuel accessoire au marché public et son impact sur l'exécution du marché public
06	La sous-traitance dans les marchés publics
07	Les dispositifs de contrôle dans les marchés publics
08	La négociation et les marchés publics
09	La dématérialisation et son impact sur la passation des marchés publics
10	marchés publics : -Les nouveautés introduites par la loi n°23-12 fixant les règles générales ; - Les modalités de règlement des litiges dans les marchés publics ; - Les acteurs intervenants dans les marchés publics et leurs obligations dans l'exécution.
11	Les cautions garantissant l'exécution conforme des marchés publics
12	Préparation et modalités d'exécution du budget communal
13	Préparation et modalités d'exécution du budget de wilaya
14	La programmation budgétaire
15	Les nouvelles classifications budgétaires et leur utilisation
16	Les modalités de répartition et de modification des crédits budgétaires
17	Le contrôle budgétaire
18	Les opérations d'investissement dans le budget de l'établissement public
19	La délégation de gestion-maitrise d'ouvrage déléguée
20	Les actes et les dépenses du personnel
21	Les subventions publiques aux associations
22	Les comptes d'affection spéciale dans le cadre de la LOLF.
23	La procédure d'inscription, réévaluation des opérations d'investissement public au titre d'un programme et la notification des actes de gestion y afférentes
24	Le nouveau rôle assigné au contrôleur budgétaire dans le cadre de la LOLF et la loi 23-07.
25	Le système de rémunération
26	Les conditions légales relatives aux mouvements des crédits et le rôle du contrôleur budgétaire.
27	Mise en place des autorisations d'engagement et les conditions relatives à leur exécution et à leur report entre exercices budgétaires.

28	Le cadre général d'élaboration, d'exécution et de suivi des budgets des établissements publics à caractère administratif.
29	Le contrat de performance : un cadre privilégié de la gestion budgétaire axée sur les résultats.